

Fin du broyage des poussins mâles : pas de législation en vue

Paris, le 14 janvier 2020 – **Ce lundi 13 janvier 2020 à Berlin, les ministres de l’Agriculture français et allemand organisaient une réunion sur le broyage des poussins mâles. CIWF était invité à y exposer ses préconisations. Malgré une volonté évidente de faire évoluer le sort destiné à 90 millions de poussins par an, et l’annonce de l’arrêt de cette pratique fin 2021, CIWF regrette qu’aucun cadre législatif ne soit acté.**

Un cadre de travail franco-allemand mais pas de législation prévue

Suite à la réunion entre les ministres de l’agriculture français et allemand ce jour à Berlin sur la question du broyage des poussins mâles, CIWF salue la volonté de travailler en commun en incluant les ONG pour faire évoluer la filière sur cette pratique inacceptable mais regrette qu’aucun cadre législatif n’ait été acté afin de réellement permettre aux alternatives de voir le jour rapidement. Si le cap de la fin de l’année 2021 a été fixé par les deux ministres de l’Agriculture, l’agenda de travail et les mesures d’accompagnement des couvoirs n’ont pas été déterminés.

Beaucoup d’interrogations demeurent donc sur la mise en place effective de cette mesure dans les délais annoncés.

Des alternatives au broyage

La réunion a permis de mettre en avant les différentes alternatives existantes et/ou en cours de développement. Les souches duales permettant l’engraissement des mâles et le sexage in ovo permettant d’éliminer l’embryon mâle ont toutes été évoquées par les parties prenantes. Les filières côté allemand comme français ont mis en avant leurs propositions, sans que soit établis clairement une feuille de route et le choix technologique. Pour CIWF, il est avant tout essentiel que les alternatives à disposition soient mises en œuvre en France – pourtant à ce jour, aucun couvoir français n’a concrètement engagé une évolution des pratiques. La prochaine réunion annoncée serait en mars à Paris. CIWF participera aux échanges et attend des avancées dans les prochains mois, car autrement, l’échéance de fin 2021 ne restera qu’une belle promesse sans portée.

Vous pouvez échanger avec Agathe Gignoux, responsable des affaires publiques pour CIWF France et intervenante lors de cette réunion au 06 12 90 09 25 ou par mail agathe.gignoux@ciwf.fr

Contact presse

Claire Hincelin – claire.hincelin@ciwf.fr / 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

A propos de CIWF

Créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l’intensification de l’élevage, CIWF a pour mission d’encourager des pratiques d’élevage respectueuses du bien-être des animaux et de proposer des

alternatives à l'élevage intensif, viables et durables. Son approche pluridisciplinaire met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. CIWF accompagne les acteurs professionnels de la production à la distribution dans leurs démarches visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage, en leur offrant expertise technique et en valorisant leurs engagements concrets à travers ses Trophées Bien-être Animal. Plus d'informations: www.ciwf.fr et www.agrociwf.fr